



Ville de Durbuy

Extrait du CDLD

Convocation du Conseil communal

Durbuy, le 19 juillet 2021.

Aux membres du Conseil communal

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. *Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.*

Art. L1122-14 - *les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.*

Art. L1122-15 - *Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.*

Art. L1122-17 - *Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.*

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 2 aout 2021 à 20h00 à la salle de la Laiterie à Tohogne.

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de nos séances du 31/05/2021 et 28/06/2021
3. Délégations au Collège communal de l'octroi des subventions
4. Délégation de pouvoir au Collège communal en matière de personnel contractuel
5. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 28/09/2021
6. Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives - Hamoir - Convention
7. Bibliothèque publique de Durbuy – Engagement d'un gradué bibliothécaire / documentaliste H/F/X - contractuel B1 à durée indéterminée conditions-approbation
8. Service Travaux – Engagement d'un Agent technique H/F/X - contractuel D9 ou D7 selon diplôme à durée indéterminée conditions-approbation
9. Service Urbanisme - Engagement d'un Agent administratif H/F/X - contractuel D6 à durée indéterminée conditions-approbation
10. Service Ouvriers - en synergie Voirie, Espaces verts et bâtiments - Engagements d'ouvriers polyvalents H/F/X APE - Réserve de recrutement
11. Administration générale - Engagements d'employés polyvalents H/F/X APE - Réserve de recrutement
12. Octroi de subsides liés à la mesure de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise de la Covid 19
13. PIC2019-2021 - Durbuy Saint Amour. Approbation des conditions et du mode de passation.
14. PIC - Jenneret. Approbation des conditions et du mode de passation.
15. Entretien et curage préventif des égouts. Marché. Convention avec Idelux Eau.
16. Projet Adventure Valley sur le site du Juliénas. Analyse dossier demande de permis dans cadre global. Mission de conseil au Collège. Marché de services.

17. Régie Foncière. Réfection mur cimetière Bomal. Auteur de Projet. Cahier des charges et marché de services.
18. RF. Extension Hôtel de Ville. Marché de services pour auteur de projet. Modification critères d'attribution.
19. REGIE FONCIERE. Barvaux. Acquisition immeuble Delfosse. Projet d'acte.
20. REGIE FONCIERE. Izier. Vente à Vandebussche. Projet d'acte.

HUIS CLOS

Service Enseignement

21. Remplacement des Directrices d'école. Année scolaire 2021-2022
22. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (21/26) – Congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental : LACROIX Ludivine (matricule : 27706250847).
23. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (20/24) - convenance personnelle : NINANE Laurence (matricule : 27208251065).
24. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (17/24) - convenance personnelle : COLLARD Anita (matricule : 27302230407).
25. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (24/24) - convenance personnelle : WERNER Maryline (matricule : 28109020482).
26. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (18/24) – 2 enfants de moins de 14 ans : MICHAÏT Pascaline (matricule : 28004110430).
27. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (2/2) – Exercice même fonction dans un autre établissement : MARQUET Pascale (matricule : 27912060695).
28. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (20/24) – Congé pour interruption partielle à un cinquième temps : QUOTIN Stéphanie (matricule : 28401020176).
29. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (20/24) – Congé pour interruption partielle à un cinquième temps : VAN BRAEKEL Lieselot (matricule : 28401170230).
30. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (20/24) – Congé pour interruption de carrière partielle à un cinquième temps : DRICOT Vinciane (matricule : 27710140547).
31. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (20/24) – Congé pour interruption de carrière partielle à un cinquième temps : HOUARD Françoise (matricule : 28106180758).
32. PE : Octroi d'un congé (année scolaire 2021-2022) prestations réduites (13/26) - Convenance personnelle : JADOT Martine (matricule : 26906120217).

Le Directeur général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège



Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS